

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Saint-Hubert tenue le 12 avril 2023, à 18 h 30 par vidéo conférence Teams.

Présentielle au siège social de la Caisse :

M. Michel Adam, président
 Mme Nicole Breton, vice-présidente
 Mme Jeanne Prevost Turpin, secrétaire
 M. Stéphane Boismenu, directeur général

Collaboratrices :

Mme Karina Lehoux, maître de cérémonie, Eklosion
 Mme Josée Martin, adjointe à la direction générale
 Mme Marie-Soleil Trottier-Santerre, responsable des communications et de la vie associative

Point 1 Ouverture de l'assemblée

L'Assemblée générale annuelle est en mode virtuel seulement. La mise en ondes débute à 18 h 30.

1.1. Mot de bienvenue

Mme Karina Lehoux, maître de cérémonie, souhaite la bienvenue à la 85^e Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Saint-Hubert. Elle donne la parole au Président. Après avoir salué les membres, il présente les administrateurs qui l'accompagnent de même que les collaborateurs présents.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Le message du président du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est diffusé.

Point 2 Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Mme Lehoux explique le déroulement de l'assemblée, le fonctionnement des votes en direct, la procédure pour interagir avec les intervenants qui animent l'assemblée et le moyen de consulter la documentation en lien avec l'assemblée, laquelle est déposée sur le microsite de la Caisse.

Les conditions qui définissent un membre de plein droit sont aussi décrites.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Avant d'adopter l'ordre du jour, deux scrutateurs sont nommés pour assurer le respect du processus de votation.

AGA-2023-01

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ que Mme Josée Martin, adjointe à la direction générale et M. François Desjardins, agent soutien technique et administratif agissent comme scrutateurs.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Mme Lehoux invite Mme Prevost Turpin, secrétaire du conseil d'administration, à présenter l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Mot de bienvenue
 - 1.3. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

AGA-2023-02

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 13 avril 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu la possibilité d'en prendre connaissance, il n'y a ni lecture ni de résumé. Le président procède à son adoption.

AGA-2022-03

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022.

Point 3 Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président présente les membres du conseil d'administration. Ensuite, il met en relief les faits saillants de 2022, dont :

- Un bref retour sur la fondation de la Caisse, le 20 mars 1938;
- La réouverture du siège social le 4 juillet 2022 à l'issue des travaux réalisés à sa structure;
- La progression du membership de la Caisse;
- L'augmentation du nombre de transactions effectuées par les membres de façon autonome;
- L'atteinte du cap du premier milliard d'actif;
- La fermeture du centre libre-service Hector-Martin, l'été prochain;
- Les actions de la Caisse en matière de développement durable.

Une capsule vidéo est lancée pour présenter l'initiative « *Grandir Ici !* » du comité Jeunesse.

Le président conclut en remerciant les familles, les employés, les administrateurs et les jeunes, dont ceux du comité Jeunesse, pour leur participation à l'embellissement du parc Pierre-Laporte. Il annonce d'ailleurs son inauguration, le 27 mai 2023.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

L'animatrice invite le président à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Celui-ci confirme ce qui suit :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

À la suite de la diffusion d'une capsule vidéo sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins suivi de celle portant sur ceux de la Caisse au 31 décembre 2022, l'animatrice invite le directeur général à compléter l'information.

Celui-ci commente plus particulièrement les volets suivants :

- Les excédents d'opération en hausse de 2,1 M\$ de plus qu'en 2021;
- L'impact favorable de la bonne performance financière sur le partage des excédents avec l'annonce d'un versement probable de la plus grosse ristourne depuis 85 ans;
- Des investissements massifs dans les solutions numériques lesquelles représentent près du tiers des transactions des membres;
- La description de certaines nouvelles plateformes numériques, dont la possibilité de faire une réclamation d'assurance ou de prendre un rendez-vous en ligne;
- L'augmentation du membership de la Caisse constituée entre autres d'une centaine de nouvelles entreprises;
- La satisfaction des membres à l'égard des services rendus par la Caisse et le grand Desjardins : une progression significative de leur loyauté.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Lehoux lance la vidéo présentant les sommes totales investies par la Caisse en 2002 pour soutenir les projets et initiatives du milieu.

Elle poursuit en échangeant avec Mme Breton, présidente du comité Coopération, à propos des sujets suivants :

- Le plan d'engagement et de proximité adopté par le CA de la Caisse;
- La politique d'investissement disponible sur le site Internet de la Caisse;
- Les résultats de la consultation auprès des membres, en décembre 2022, qui confirment que les priorités d'engagements demeurent les mêmes : Éducation / Santé et saines habitudes de vie / Engagement social et humanitaire / Environnement et développement durable;
- Les disponibilités du Fonds d'aide au développement du milieu et les engagements pris jusqu'à ce jour;
- Le 10^e anniversaire du programme Mes finances, Mes choix.

Point 4 Période de questions

L'animatrice soumet au président les questions formulées par les membres :

- **Quelles sont les initiatives de la Caisse et de Desjardins auprès des communautés autochtones ?**
Le président assure que la Caisse mènera une recherche sur les actions de Desjardins à ce propos et lui communiquera l'information dès que reçue.
- **Concernant la maison d'Hector-Martin qui a été la première place d'affaires de la Caisse, en 1938, est-ce que la Caisse a envisagé de conserver ce patrimoine historique ?**
Le président informe que la Société historique Alphonse-Desjardins a instauré la Politique Mouvement sur le Patrimoine historique. La mise en place de cette politique s'inscrit dans le maintien de la volonté de conserver les pièces maîtresses de notre mémoire d'entreprise.

Bien qu'il n'y ait pas d'autres questions ou commentaires, le président profite du point pour présenter la nouvelle mission du Mouvement Desjardins, récemment adoptée : *En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, nous accompagnons nos membres et clients dans leur autonomie financière.*

Point 5 Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

L'animatrice lance la diffusion d'une capsule vidéo qui explique la ristourne.

Le président précise que le scénario qui est recommandé à cette assemblée est celui que le conseil d'administration estime le plus avantageux pour l'ensemble des membres et est conforme aux encadrements applicables.

Il demande au directeur général d'expliquer la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	4 618 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	153 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	5 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	23 251 k\$
	Affectation au FADM	(225) k\$
	Affectation à la RRE	(8 221) k\$
	Affectation à la réserve générale	(14 805) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 772 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt

[FADM] Fonds d'aide au développement du milieu
[RRE] Réserve pour ristournes éventuelles



RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			227 k\$
Épargne et placements	0,58 \$		208 k\$
Fonds			96 k\$
Prêts et marges de crédit			516 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		242 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		125 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$ ³		319 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		26 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 759 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

AGA-2023-04

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, la répartition de versement pour l'année 2022 telle que présentée et recommandée par le conseil d'administration sera soumise au vote en différé.

Mme Lehoux souligne que la première ristourne, en 1939, a été de 4,86 \$ et a été versée sur le capital social de la Caisse. Le président souligne qu'incluant le versement proposé cette année, le total des ristournes versées des cinq dernières années est de 7 337 770 \$.

Mme Lehoux rappelle que les précisions sur la façon de voter sur cette proposition de répartition des excédents annuels et des taux de ristournes seront expliquées dans quelques instants.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période de votation

Tel que le prévoit le règlement intérieur de la Caisse, le président agira à titre de président d'élection et Mme Prevost Turpin à titre de secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Lehoux explique la démarche du profil collectif et invite ensuite le président à présenter le rapport du comité de mise en candidature. Entre autres déclarations, il mentionne les informations suivantes :

- L'appel de candidatures a été diffusé pendant 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 ;
- Les moyens de communication qui ont été utilisés pour promouvoir l'appel de candidatures ;
- Les critères recherchés cibles pour enrichir le profil collectif du CA ;
- 4 postes étaient à pourvoir et 4 candidatures ont été reçues ;
- Un document de présentation des candidats est disponible sur le microsite.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président présente les quatre candidats.

- Mme Nicole Breton
- Mme Jillianne Gignac
- Mme Julie Gosselin
- M. Éric Van Haverbeke

5.2.4 Élection par acclamation

Le président précise que puisque la Caisse a reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à pourvoir, les quatre candidats sont déclarés élus par acclamation. Ainsi sont nommés administrateurs pour un mandat de trois ans :

- Mme Nicole Breton
- Mme Jillianne Gignac
- Mme Julie Gosselin
- M. Éric Van Haverbeke

Il félicite chacun d'eux pour leur implication. Il profite de l'occasion pour remercier aussi les deux administrateurs sortants de charge, MM. Gilbert Monette et Marc-Olivier Roy.

5.2.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Lehoux rappelle les informations et documents mis à la disposition des membres sur le microsite de la Caisse :

- Accès à la réécoute ;
- Présentation de la proposition sur le partage des excédents et de la ristourne ;
- Rapport annuel incluant le rapport financier de la Caisse.

Elle précise que la période de votation débute immédiatement après la présentation de ce soir et sera ouverte pour une période de quatre jours, jusqu'au 16 avril 2023, à 23 h 59.

Le président annonce une nouveauté : les membres n'ayant pas AccèsD pourront se présenter à la Caisse et être accompagnés d'un employé pour pouvoir voter sur l'une des bornes de votation. Il sera possible de le faire le jeudi 13 avril et vendredi 14 avril 2023, durant les heures d'ouverture.

Mme Lehoux informe que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, 24 à 48 heures après la période de votation. Les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

Le président explique les étapes qui devront être réalisées advenant un vote négatif sur la proposition concernant le partage des excédents.

Point 6 Fin de la rencontre et remerciements

À l'invitation de l'animatrice, le président termine avec le mot de la fin. Il remercie les membres pour leur participation à cette 85^e Assemblée générale annuelle, les personnes qui l'accompagnaient ce soir, dont Mme Karina Lehoux. Il remercie aussi le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Fin du direct : 19 h 53 (durée 1 h 23)

Point 7 Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, le président d'élection déclare que la proposition de la répartition de versement pour l'année 2022 telle que présentée et recommandée par le conseil d'administration est adoptée à la majorité.

L'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 18 avril 2023, à 14 h 30.